



# Municipales 2026

## Charte Roue Libre

### pour Albertville

La FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) accompagne Roue libre pour la campagne Municipales 2026, avec une ambition claire : faire des mobilités actives un sujet concret du débat local en Savoie et partout en France. La FUB et Roue Libre invitent les listes candidates à signer leur charte d'engagement :

#### Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune



Un plan de circulation apaisé permet de limiter le trafic à travers des quartiers pour que les rues y redeviennent des espaces de vie et de convivialité. La mise en place de dispositifs de régulation des vitesses, de boucles à sens unique, l'extension des aires piétonnes, permettent d'élargir et de requalifier les espaces piétonniers, et la baisse du trafic de transit favorise la sécurité des trajets à vélo.

#### Déployer un Réseau Express Vélo (REV)



Un Réseau Express Vélo, ou réseau vélo à haut niveau de service, constitue un ensemble d'axes continus, sécurisés, séparés des trafics motorisés et des cheminements piétonniers, permettant d'accueillir l'ensemble des pratiques cyclables. Les retours d'expérience à l'échelle européenne montrent qu'il s'agit d'une mesure indispensable pour que le développement en cours du vélo puisse se faire dans les meilleures conditions, dans le respect de l'ensemble des usagers.

- Développer et renforcer les axes en direction de la Tarentaise, de la Combe de Savoie et du Val d'Arly afin de développer les déplacements à vélo sur le territoire .

#### Expérimenter les rues scolaires devant chaque établissement



Une rue scolaire est une voie située aux abords d'une école, qui fait l'objet d'un traitement visant à en éloigner le trafic motorisé, jusqu'à y couper la circulation motorisée aux heures d'entrée et sortie des enfants, ou même de façon pérenne.

- Prévoir des aménagements adaptés et sécurisés pour l'accès au nouveau collège de la Combe de Savoie permettant aux adolescents des communes proches d'accéder facilement à vélo

#### Installer du stationnement vélo aux lieux stratégiques



Favoriser la pratique cyclable, c'est aussi étendre les possibilités de stationner les vélos à proximité des lieux d'activités, sans que cela constitue une gêne pour les autres usagers sur l'espace public. Dans les quartiers très denses du centre-ville, ou dans les grands ensembles, il est également nécessaire de faciliter le stationnement résidentiel des vélos, pour les logements qui ne disposent pas de garages adaptés.

## Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers

L'aménagement des espaces publics, la facilitation des déplacements à pied et à vélo, ça nous concerne toutes et tous. La concertation avec les élus, les services concernés, les représentants des usagers, dont Roue Libre fait partie, permet de mieux anticiper les besoins, et de prendre en compte la réalité des pratiques.

## Porter la dynamique vélo auprès d'Arlysière

Les trajets à vélo débordent des limites administratives de la commune, l'intercommunalité peut intervenir activement dans le déploiement des itinéraires cyclables, le stationnement, la location de vélos.

- ▶ Activer la mise en place du « Schéma Directeur Vélo » sur l'ensemble du territoire.

## Financer le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour tous les élèves de CM1/CM2

Le Savoir Rouler à Vélo, c'est la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Il s'agit d'un socle d'apprentissage requis pour les élèves, constitué de 3 étapes : savoir pédaler, savoir circuler, et apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique. L'acquisition de ces compétences demande de mettre à disposition des écoles des intervenants qualifiés pour au moins 10 heures de formation.

## Soutenir les associations vélo locales

Les associations vélo locales, dont Roue Libre, mobilisent des bénévoles, et peuvent travailler en réseau avec d'autres structures associatives localement et nationalement. Elles ont également besoin d'un soutien logistique et financier pour mener à bien leurs actions : locaux, matériel, appui salarié pour la coordination des bénévoles. Elles souhaitent rester des partenaires des collectivités dans la transition en cours vers une mobilité durable.

## Créer un·e référent·e mobilité active au sein de votre collectivité et d'Arlysière

L'aménagement des espaces publics, le déploiement d'itinéraires cyclables, de services vélo, font désormais appel à des compétences professionnelles particulières. Il est nécessaire que chaque collectivité dispose de personnes formées, et qu'une d'entre-elles puisse veiller à la qualité d'usage des projets, faire le lien avec les usagers et leurs représentants.

## Développer le 30 km/h et aménager l'espace public en conséquence

Chaque Maire peut prendre l'initiative de limiter la vitesse maximale autorisée à l'intérieur du périmètre d'agglomération à 30 km/h au lieu de 50 km/h. Certains axes (liaison avec les échangeurs autoroutiers, voies structurantes) peuvent être maintenus à 50 km/h. Certaines communes de Savoie sont déjà récemment passées ville 30 km/h (Bourg Saint Maurice, Chambéry, Barberaz...)



## Candidats et candidates, signez la charte vélo



- Nom de la liste :
- Nom du candidat :

- Je m'engage et je signe la charte vélo :